



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : ACCEPTATION D'INDEMNITES DE  
SINISTRE**

**DÉCISION N° DM-24-390**

**EN DATE DU 21 NOVEMBRE 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté de délégation de fonction n° A-22-177 du 19 avril 2022, consenti à Monsieur Eric Bensoussan, adjoint au Maire, permettant à celui-ci de signer tous les documents relatifs à des indemnisations de sinistres ;

**VU** l'incendie qui a eu lieu le 7 novembre 2022 à l'école élémentaire de l'Ouest sis 24 rue Victor Basch, provoquant des dommages matériels à hauteur de 16 894, 65 €, ;

**CONSIDÉRANT** que l'assureur de la Ville vient de transmettre son offre de règlement au titre du contrat « incendie – dommages aux biens » ;

## D É C I D E

**D'ACCEPTER** l'offre d'indemnisation de **SMACL ASSURANCES** d'un montant de quatorze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-cinq centimes ((14 395, 65 €).

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration  
générale, de la sécurité publique et des affaires  
patriotiques,

**Signé**

**Eric BENSOUSSAN**